



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Annexe n° C2024-2-SEDIF au procès-verbal

Objet : Contribution du SEDIF à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables

LE COMITE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-2, L. 2224-32, et L. 5211-20,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 220-1,

Considérant que les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, ou l'amélioration de la qualité de l'air,

Considérant que diverses dispositions législatives ou réglementaires incitent les collectivités et leurs groupements à intervenir dans des actions de réductions d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi en matière de production d'énergies renouvelables,

Considérant la volonté du SEDIF d'intervenir dans ces domaines qui contribueront à promouvoir sa politique en matière de transition écologique,

Considérant la nécessité pour le SEDIF de le consacrer dans ses statuts, en sa qualité d'établissement public astreint au strict principe de spécialité,

Vu le projet de statuts modifié, qui prévoit également la mise à jour du nombre des adhérents du SEDIF,

A l'unanimité,

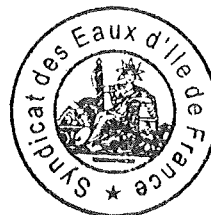
DELIBERE

Article 1 approuve la modification de ses statuts afin :

- d'y intégrer deux nouveaux champs d'intervention :
- La contribution à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du SEDIF dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes
- L'intervention dans la production d'énergies renouvelables en application du code général des collectivités territoriales sur les emprises foncières syndicales
- de mettre à jour le nombre de ses adhérents,

Article 2 charge le Président d'initier la procédure de modification statutaire auprès des adhérents et de Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **27 JUIN 2024**



Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services,



Raymond LOISELEUR

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Le jeudi vingt juin deux mille vingt-quatre à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 68, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 13 juin 2024, 13 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaient présents :

M. DAGONET (Bethemont-la-Forêt), **M. EON**, (Méry-sur-Oise), **Mme RIPERT** (Boucle Nord de Seine), **Mme LAGORCE**, **MM DELALANDE, DE LASTEYRIE** et **PRIVE** (communauté d'agglomération Paris-Saclay), **Mmes BENATTAR, FAUVEAU** et **MICHEL**, **MM ABEHASSERA, GONTIER, LEVILAIN, REVEILLERE** et **STREHAIANO**, (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM LASSONDE**, et **SELOSSE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine) **Mmes JEZEQUEL** et **TROUZIER-EVEQUE**, **MM AUDEBERT, BARAT, BLANCHARD, BRASSEUR, MESSAOUDI, PIERROT** et **ROUSSAKOVSKY** (communauté d'agglomération Val Paris), **Mme PELLETIER-LE-BARBIER** et **M. CURTI** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **MM BISSON, FORTIN, MARSEILLE, ROCHE** et **SANTINI** (Grand Paris Seine Ouest), **Mmes FALGUIERES** et **LEYDIER**, **MM AUBERT, DELL'AGNOLA, GROUSSEAU, HOURDEAU**, et **PANETTA** (Grand Orly Seine Bièvre), **MM BAKHTIARI, CONNAN, DEFRANOUX, GUNESLIK, MANGON, SARDA** et **SCHUMACHER** (Grand Paris - Grand Est), **MM CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **Mmes DESCHIEN** et **LEBRETON** (Paris Ouest La Défense), **Mme MENDES** (Paris Terres d'Envol), **Mmes PEREZ, SAUSSEREAU** et **TOLLARD**, **MM CAMBON, EYCHENNE, MIROUDOT** et **PEREZ** (Paris-Est Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC, FRANCKET** et **LE MOAL**, **MM HANOTIN** et **POUX** (Plaine Commune), **Mme GALANTE-GUILLEMINOT**, **MM MOULY** et **SIFFREDI** (Vallée Sud Grand Paris).

Le Comité a désigné **M. Pierre-Edouard EON**, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs :

Pouvoirs	N° affaire
Jean-Michel BLUTEAU, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à Pierre MANGON, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes
William BOURGOIN, délégué titulaire de Butry-sur-Oise, à Didier DAGONET, délégué titulaire de Bethemont-la-Forêt	Toutes

Pascal DERCHE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis, à Stéphane ROUSSAKOVSKY, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Léon EDART, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, à Philippe SELOSSE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France	Toutes
Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Dina DEFFAIRI SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Bernard LE DUS, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à Benoît BLANCHARD, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Louis LE PIVAIN, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à Jacques BISSON, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes
Pascale LEMERCIER, déléguée titulaire de de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, à Azedine MESSAOUDI, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, à Francis DEFRANOUX, délégué titulaire de Grand Paris - Grand Est	Toutes
Florence PORTELLI, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis, à Marie Pierre JEZEQUEL, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Jean-François SAMBOU, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à Alain SCHUMACHER, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes
Elias SEMPERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Charles ABEHASSERA, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.